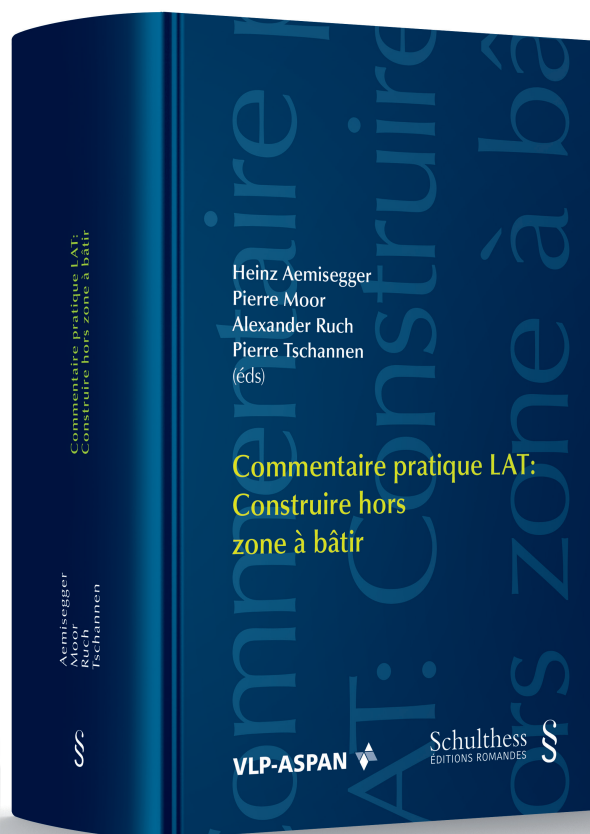


Nouveauté

Commentaire du nouveau droit de la construction hors de la zone à bâtir

Les membres de VLP-ASPAN
bénéficient d'une remise de 10%



**Commentaire pratique LAT:
Construire hors zone à bâtir**

**Heinz Aemisegger
Pierre Moor
Alexander Ruch
Pierre Tschannen (éds)**

Février 2017

Livre

env. 400 pages, relié
978-3-7255-8528-1
133.20 CHF au lieu de env. 148.00 CHF

PrintPlus

env. 400 pages, PrintPlus
978-3-7255-8625-7
160.20 CHF au lieu de env. 178.00 CHF

Éditeurs:

Heinz Aemisegger, docteur en droit,
docteur honoris causa

Pierre Moor, professeur

Alexander Ruch, professeur

Pierre Tschannen, professeur

Les articles de lois sur les constructions hors zone à bâtir ont été plusieurs fois remaniés ces derniers temps. Ces modifications et le développement de la jurisprudence font l'objet de ce deuxième volume du Commentaire pratique LAT. Cet ouvrage relève la pertinence du principe fondamental en aménagement du territoire de la séparation des zones

à bâtir de celles qui ne le sont pas et explique les raisons sociétales et de politique agricole qui sont à la base de la situation actuelle. Les différentes dispositions légales sont ensuite commentées, en commençant par les constructions et installations conformes à la zone agricole et en poursuivant avec les exceptions pour des utilisations non conformes à celle-ci.

Bon de commande

Je commande le livre suivant avec une facture,
en profitant d'une remise de 10%:

___ Ex. **Aemisegger | Moor | Ruch | Tschannen (éds) Commentaire pratique LAT: Construire hors zone à bâtir (livre)**, 978-3-7255-8528-1,
133.20 CHF au lieu de env. 148.00 CHF

___ Ex. **Aemisegger | Moor | Ruch | Tschannen (éds) Commentaire pratique LAT: Construire hors zone à bâtir (PrintPlus)**, 978-3-7255-8625-7,
160.20 CHF au lieu de env. 178.00 CHF

Prénom/Nom

Entreprise

Rue/N°

Date/Signature

Titre/Fonction

NPA/Lieu

E-mail

Cette offre est soumise à nos conditions générales de vente en vigueur et disponibles sur le site Schulthess (www.schulthess.com).
Les remises accordées ne sont pas cumulables avec d'autres remises ou offres promotionnelles.